



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Les actionnaires d'ENGIE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le vendredi 12 mai 2017 à 14 heures 30 au Palais des Congrès (Grand Auditorium), 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 17 mars 2017, bulletin numéro 33

L'avis de convocation, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 21 avril 2017 bulletin, numéro 48

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- Pour les actionnaires au nominatif, vous recevrez directement votre convocation à l'Assemblée Générale, par courrier ou par e-mail selon votre choix. Pour toute demande de documents complémentaires, vous devrez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant en dernière page de la brochure de convocation et le renvoyer à la Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, à l'aide de l'enveloppe T jointe à votre convocation par courrier, ou vous connecter au site de vote dédié et ce jusqu'au 11 mai 2017, 15 heures, heure de Paris.
- Pour les actionnaires au porteur, vous devrez vous adresser à votre intermédiaire bancaire ou financier.

Conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, vous pourrez consulter sur le site internet d'ENGIE à compter du 21 avril 2017 (www.engie.com, [rubrique actionnaires](#)), les documents d'information préparatoires à cette assemblée.